



Compte rendu de la réunion de CD du 05 Mai 2020

Présents :

Emilie BATTEUX
Jean Christophe BLERREAU
David BRUAN
Alex CAMUS
Marine DEPUYDT
Michel FAVRE
Johan ROUCHON
Christophe VACHER
Baptiste LEPLEY

Absents :

Grégory BROUILLIARD
Maxime WATERNAUX

Reprise des activités club au déconfinement :

Les mesures barrière étant toujours de mise, les activités du club sont repoussées à septembre.

Pour ce qui est de l'escalade hors club en extérieur, elle sera de la responsabilité de chacun. Les sites seront pris d'assaut, et dans la mesure où nous touchons tous prises et cordes, les mesures barrière seront difficilement respectables.

Ouvertures de voies aux Bourgognes :

Le remplacement des inserts défectueux pose problème, la société Pyramide rejetant toute responsabilité.

La compétition UNSS a été simplement annulée.

En fonction de l'évolution des interdictions et directives relatives au COVID 19, et si accord de la mairie, nous envisagerons d'y travailler et de contacter François Gardet.

Ouvertures de voies à Montataire :

En fonction de l'évolution des interdictions et directives relatives au COVID 19, et si accord de la mairie, nous envisagerons d'y travailler.

Ecoles et inscriptions tardives :

Pour les jeunes des écoles qui se réinscriront en septembre, nous demanderons une part encadrement de 20 euros au lieu de 30.

La suspension des créneaux durant 4 mois a fait que nous n'avons pas encadré, ni usé de matériel, et reporté d'un an l'achat de nouvelles cordes d'extérieur (environ 500 euros).

Pour les 4 adhérents en créneaux autonomes arrivés début 2020, nous ne demanderons pas la part club de 30 euros lors de leur réinscription en septembre.

AG 2020 :

En fonction de l'avancée de l'épidémie et des directives, nous essaierons de la programmer le 19 juin.

Assurance corporelle Allianz :

25 % de nos licenciés ne souscrivent pas l'assurance corporelle Allianz proposée par la FFME.

Les contrats d'assurance contiennent pour la plupart des exclusions (escalade, en club, en compétition...). En cas d'accident ces licenciés risquent d'être peu ou pas assurés, conduisant leur assureur à déclencher un recours contre le club afin de financer les frais occasionnés.

Il a été décidé, sur les recommandations de la FFME, d'inclure l'assurance « Base » lors de l'inscription au club.

Jean Christophe propose que chaque membre du CD fasse part de ses idées sur des actions à envisager ou améliorations pour la saison prochaine, dont nous pourrions discuter lors de notre prochaine réunion.